



Notre réf.: CLPA/CCA/UNFCCC-COP22/3rd

GENÈVE, le 24 janvier 2017

**Objet:** Résultats de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Marrakech, Maroc, 7-18 novembre 2016) présentant un intérêt pour les Membres de l'OMM

**Suite à donner:** Suivre de près l'application des recommandations issues de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP 22)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous communiquer les faits nouveaux relatifs à la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à encourager les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) à prendre part aux activités menées au titre de cette convention. Il s'agit notamment de contribuer au bilan mondial voulu par l'Accord de Paris et de participer à l'élaboration et à l'exécution des plans d'adaptation nationaux ainsi qu'à l'établissement des contributions déterminées au niveau national.

La COP 22 s'est tenue en même temps que la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12) et que la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 1). La conférence a également inclus:

- a) La quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 45);
- b) La quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 45);
- c) La première session du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (APA 1-2).

L'Accord de Paris est entré en vigueur très rapidement, du jamais-vu dans l'histoire des accords internationaux, et la COP 22 a souhaité poursuivre cette dynamique. Des efforts considérables devront être toutefois déployés sur le plan technique pour concrétiser l'Accord.

**Aux:** Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6947)

**cc:** Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Pour donner suite aux recommandations issues de la quarante-cinquième session du SBSTA, la COP 22 a adopté la décision 19/CP.22<sup>1</sup> portant sur la mise en œuvre du Système mondial d'observation du climat (SMOC), qui est coparrainé par l'OMM. Elle a salué le plan d'exécution du SMOC intitulé «The Global Observing System for Climate: Implementation Needs» et a noté avec satisfaction que des organismes et des experts avaient participé à son élaboration et que les responsables du SMOC avaient tenu compte des résultats de la COP 21.

Les Parties ont noté avec satisfaction que le plan du SMOC contenait une évaluation des diverses utilisations possibles des observations. Elles ont aussi pris note de l'adoption de nouvelles variables climatologiques essentielles et du fait que le plan prenait plus largement en considération les exigences liées à l'observation de l'atmosphère, des océans et des terres émergées dans le contexte des impératifs d'adaptation et d'atténuation, notamment en ce qui concerne les systèmes d'alerte précoce, et la manière dont les variables en question se rattachent aux cycles de l'eau, du carbone et de l'énergie. La décision susmentionnée engage les Parties à donner corps au plan de mise en œuvre du SMOC, avec le concours de divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et à examiner les mesures qu'elles pourraient prendre dans ce sens. Les Parties ont souligné la nécessité de maintenir, voire de renforcer leurs capacités d'observation et de surveillance du climat et de gestion des données, y compris le sauvetage, la numérisation, l'analyse, l'archivage et l'échange des données. Elle a aussi mis en avant la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement, notamment via le mécanisme de coopération du SMOC.

Les résultats de la COP 22 présentés ci-après, relatifs à ses organes subsidiaires et à ses plans d'action, revêtent aussi un intérêt particulier pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et ses Membres.

## **Quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 45)**

### *Recherche et observation systématique*

Le SBSTA a pris connaissance des publications présentées par l'OMM, «Le climat mondial 2011-2015» et le *Bulletin sur les gaz à effet de serre*, et a invité cette dernière à lui soumettre ses déclarations sur l'état du climat mondial lors de ses prochaines sessions, s'il y a lieu.

Les Parties ont pris acte de la nécessité, mentionnée dans le plan de mise en œuvre du SMOC, d'organiser des ateliers régionaux et ont invité les responsables du SMOC à collaborer pour ce faire avec des partenaires comme le Secrétariat de la CCNUCC, le GIEC et les centres climatologiques régionaux. Le SBSTA a encouragé les Parties et les organismes concernés à maintenir, voire à renforcer les réseaux et les capacités d'observation dans tous les pays, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Le SBSTA a reconnu le rôle que jouent le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et la communauté scientifique dans son ensemble eu égard à l'élaboration des nouvelles variables climatologiques essentielles mentionnées dans le plan 2016 de mise en œuvre du SMOC, l'objectif étant de faciliter la prise de décisions en matière d'adaptation et d'atténuation.

<http://unfccc.int/resource/docs/2016/sbsta/eng/l26.pdf>

---

<sup>1</sup> Décision 19/CP.22 (Document FCCC/SBSTA/2016/L.26/Add.1), adoptée telle que présentée <<http://unfccc.int/resource/docs/2016/sbsta/eng/l26a01.pdf>>

### *Programme de travail de Nairobi*

Le forum 2016 des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi portait sur la santé et l'adaptation. À cette occasion, l'OMM et l'Organisation mondiale de la Santé ont pu présenter les activités qu'elles ont menées conjointement à l'appui du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Le SBSTA a salué les échanges fructueux qui ont eu lieu entre les Parties, les institutions partenaires du Programme de travail de Nairobi, d'autres organismes compétents et des experts du secteur de la santé au sujet des conséquences du changement climatique sur la santé humaine. Il a pris note des communications que lui ont soumises les Parties, les institutions partenaires du Programme de travail de Nairobi et d'autres organismes compétents sur les activités récemment menées dans ce domaine, et a prié le Secrétariat de la CCNUCC d'établir un document de synthèse qui lui sera présenté à sa quarante-sixième session.

### **Quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 45)**

#### *Plans d'adaptation nationaux*

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre s'est félicité «des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés dans le cadre de leurs mandats respectifs pour ce qui est de fournir des informations sur les possibilités d'accès à un financement par le Fonds vert pour le climat aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation». Il a noté que la plupart des pays qui se sont lancés dans ce processus bénéficiaient du soutien d'organismes bilatéraux et multilatéraux ou faisaient appel à des ressources nationales.

À sa treizième session, le Conseil du Fonds vert pour le climat a approuvé le versement d'une somme pouvant atteindre 3 millions de dollars É.-U. par pays, via le Programme de préparation au Fonds, à l'appui des plans nationaux d'adaptation et/ou d'autres processus d'adaptation analogues. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a invité les Parties à continuer de faire état des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation.

<http://unfccc.int/resource/docs/2016/sbi/eng/l32a01.pdf>

### **Segment de haut niveau**

Le segment conjoint de haut niveau de la COP, de la CMP et de la CMA a réuni plus de 70 chefs d'État et de gouvernement, ainsi que des ministres et des chefs de délégation pour faire montre de volonté politique. À l'issue du segment de haut niveau, la COP 22 a adopté la Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et du développement durable.

[http://unfccc.int/files/meetings/marrakech\\_nov\\_2016/application/pdf/marrakech\\_action\\_proclamation.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/marrakech_action_proclamation.pdf)

La Proclamation a été rédigée par les chefs d'État et de délégation à l'occasion de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris. Ces derniers reconnaissent l'existence d'une extraordinaire volonté en matière de lutte contre le changement climatique partout dans le monde et déclarent que cet élan est irréversible, dans la mesure où il n'est pas seulement guidé par des gouvernements, mais également par la science, par le monde des entreprises ainsi que par la communauté internationale agissant sous de multiples formes et à tous les niveaux. Ils soulignent la nécessité de profiter de la dynamique amorcée par l'Accord de Paris pour aller résolument de l'avant, tous ensemble, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir les efforts d'adaptation, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs qui s'y rapportent.

## **Principaux enjeux à venir**

### *Bilan mondial*

Au titre de l'article 14 de l'Accord de Paris, les Parties sont appelées à procéder, dès 2023, à un bilan mondial pour évaluer les progrès accomplis à l'échelle du globe en ce qui concerne les mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que les modalités d'application de l'Accord. Cet exercice sera ensuite renouvelé tous les cinq ans. Pour ce faire, les Parties pourront s'appuyer sur les meilleures informations scientifiques disponibles et sur différents indicateurs. Les déclarations annuelles de l'OMM sur l'état du climat mondial fournissent des indicateurs permettant de suivre l'évolution du climat.

Les SMHN sont encouragés à démontrer l'intérêt que revêtent les données et les informations scientifiques nécessaires pour établir le bilan mondial prévu par l'Accord de Paris. Le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris a pris note des conseils du SBSTA sur la manière dont les évaluations du GIEC pouvaient être exploitées. Dans la mesure où les discussions sur ce sujet sont encore au stade préliminaire, le Groupe de travail a invité les Parties à communiquer, le 30 avril 2017 au plus tard, leur point de vue sur les questions débattues au titre de ce point de l'ordre du jour, en tenant compte de divers éléments (liens et contexte, sources de données, modalités et résultats).

[http://unfccc.int/files/meetings/marrakech\\_nov\\_2016/in-session/application/pdf/apa\\_6\\_informal\\_note.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/in-session/application/pdf/apa_6_informal_note.pdf)

### *Plans d'adaptation nationaux*

Dans leurs communications, de nombreuses Parties ont souligné la nécessité de disposer d'informations scientifiques sur la variabilité, les tendances et les extrêmes du climat adaptées à leurs besoins et de bénéficier d'une aide quant à la manière d'exploiter les informations et les services climatologiques existants. De nombreux pays, parmi les moins avancés, ne disposent pas des capacités nécessaires pour fournir des informations et des services climatologiques nécessaires à l'élaboration des plans d'adaptation nationaux. Or ces derniers conditionnent l'obtention de fonds de la part d'organismes de financement de la lutte contre le changement climatique tels que le Fonds vert pour le climat. Compte tenu de leur rôle dans la réalisation des activités prévues au titre de l'article 7 de l'Accord de Paris, les SMHN sont encouragés à participer aux efforts déployés dans ce domaine, notamment en fournissant des informations scientifiques sur le climat, en favorisant la recherche, l'observation systématique du système climatique et l'instauration de systèmes d'alerte précoce et en soutenant les services climatologiques.

### *Contributions déterminées au niveau national*

Les contributions déterminées au niveau national sont les instruments par lesquels les Parties collaborent, dans un cadre multilatéral, à la réalisation des objectifs liés au changement climatique et s'efforcent d'en fixer de plus ambitieux encore. Avant la COP 22, une note d'information a été communiquée (<http://public.wmo.int/en/events/events-of-interest/cop22>) pour mieux faire connaître le rôle que les SMHN sont appelés à jouer afin de concrétiser les objectifs fixés au titre des contributions déterminées au niveau national. Les SMHN sont invités à consulter les contributions présentées par leur gouvernement et à explorer les domaines dans lesquels ils peuvent intervenir activement. Il est donc essentiel que ces contributions soient étayées par des informations scientifiques sur la variabilité, les tendances et les extrêmes du climat et qu'elles comportent des dispositions sur les services climatologiques nécessaires à la concrétisation des objectifs fixés.

L'OMM s'emploie déjà, avec ses Membres, à élaborer des propositions conformes à ces principes à l'intention du Fonds vert pour le climat. Les SMHN sont invités à se mettre en relation avec les autorités désignées au niveau national en vue de promouvoir les services climatologiques par le biais du Fonds vert pour le climat. Dans le cadre de la préparation des contributions déterminées au niveau national, une coopération plus étroite entre les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales à l'échelle nationale renforcera les chances de succès des actions menées à l'avenir.

### **Activités de l'OMM à la COP 22**

Pour la première fois, une journée complète a été consacrée aux sciences et aux observations de la Terre. Cette manifestation, qui a réuni quelque 400 participants, a été organisée par le Secrétariat de la CCNUCC, le 8 novembre 2016, sous la supervision du président du SBSTA. Ce dernier a prévu d'établir un compte rendu succinct à ce sujet dans la perspective de la quarante-sixième session du SBSTA. L'OMM et les programmes qu'elle coparraine – PMRC et SMOC, la Veille de l'atmosphère globale (VAG) et les programmes d'observation partenaires ont occupé le devant de la scène à cette occasion. Les Parties ont été invitées à faire savoir, avant la quarante-neuvième session du SBSTA (décembre 2018), si elles souhaitaient que le Secrétariat de la CCNUCC organise des événements similaires durant la mise en œuvre du plan 2016 du SMOC.

De plus, l'OMM et les organes qu'elle coparraine – SMOC, PMRC et CMSC – ont soumis un certain nombre de communications au Secrétariat de la CCNUCC.

<http://unfccc.int/9949>

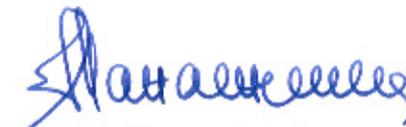
<http://public.wmo.int/en/our-mandate/climate/wmo-unfccc-cop>

<http://public.wmo.int/en/events/events-of-interest/cop22>

L'OMM a coprésidé deux manifestations parallèles intitulées «Science for informed mitigation and adaptation choices» (Des choix éclairés en matière d'adaptation et d'atténuation grâce à la science) et «Hydro-Climate Services for all» (Des services climatologiques et hydrologiques pour tous), organisées dans le cadre des Nations Unies. Sur le stand d'exposition de l'OMM, tenu en coopération avec MétéoMaroc, visiteurs et délégués pouvaient obtenir des renseignements sur le rôle de l'OMM et des SMHN, notamment dans le domaine de l'adaptation.

Enfin, j'ai constaté avec plaisir que 28 directeurs de services hydrométéorologiques et représentants permanents ont assisté à la COP 22, parmi lesquels figuraient les présidents des Conseils régionaux I (Afrique), II (Asie) et V (Pacifique Sud-Ouest). En outre, 99 représentants de 73 SMHN accompagnaient les délégations nationales. Je tiens à remercier MétéoMaroc et M. Adballah Nassif, Représentant permanent du Maroc auprès de l'OMM, pour le soutien apporté à la délégation de l'OMM pendant la Conférence ainsi qu'à tous les représentants des SMHN qui ont pris part à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération à l'occasion de futures rencontres.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)  
pour le Secrétaire général